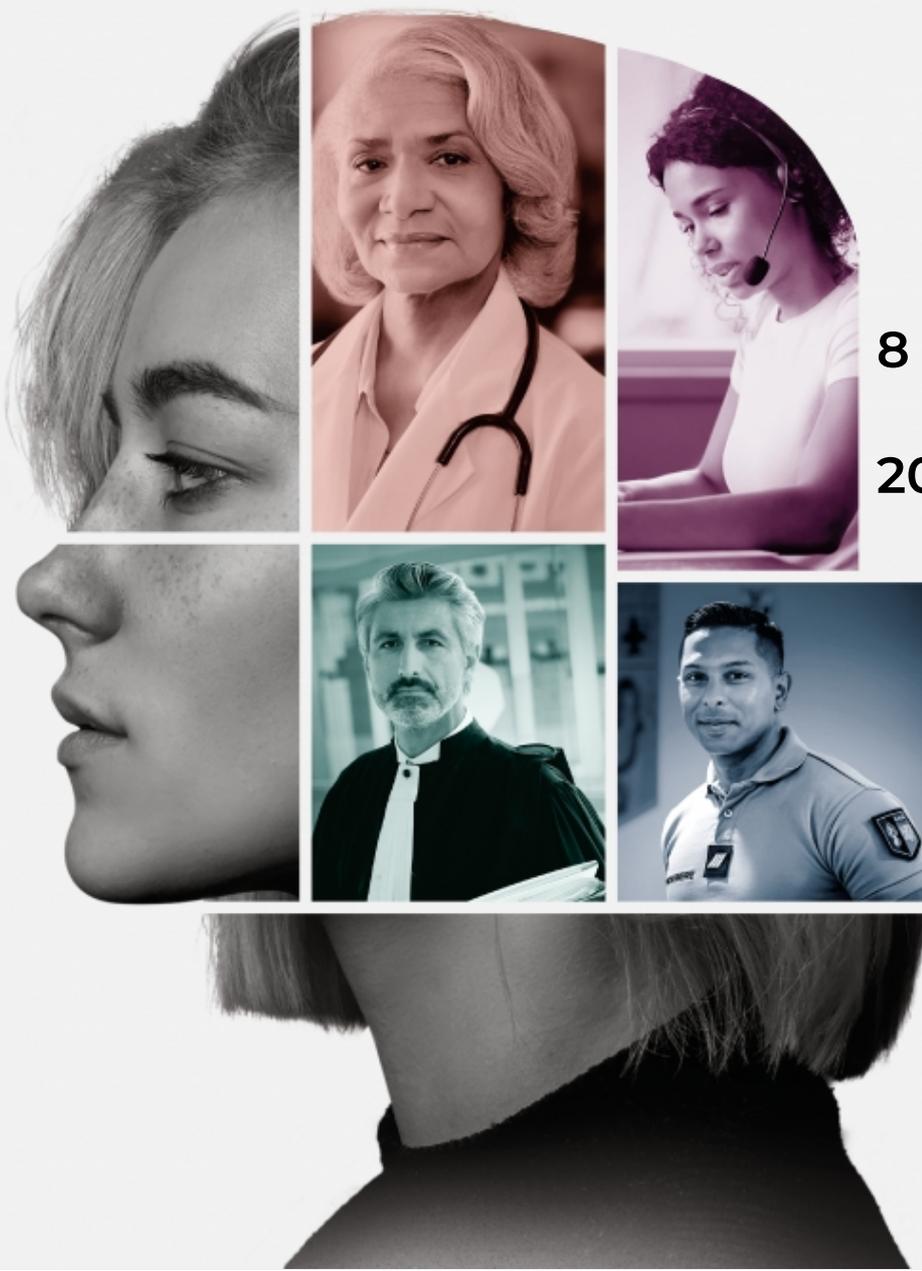




**PRÉFET
DU DOUBS**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**ÉGALITÉ
ENTRE LES
FEMMES ET LES HOMMES
DANS LE DOUBS**



8 MARS

2023

La politique publique en faveur de l'égalité Femmes/Hommes est impulsée par la ministre déléguée auprès du Premier Ministre, chargée de l'égalité entre les Femmes et les Hommes, de la Diversité et de l'Égalité des chances, dans le cadre d'une approche interministérielle. Elle est déclinée dans les territoires sous l'autorité des préfets.

Cette politique est mise en œuvre sur la base d'un constat d'inégalités à la défaveur des femmes et se traduit par une approche spécifique avec des actions pour les femmes, des crédits dédiés ainsi que par une approche intégrée, avec une prise en compte de l'égalité Femmes/Hommes dans l'ensemble des politiques publiques.

Pour identifier les inégalités, les données statistiques permettent de poser un constat objectif sur de nombreux sujets : école, travail, dans les entreprises, l'espace public mais aussi, afin que les actions soient conduites au plus près des territoires, par les représentantes du service des droits des femmes et de l'égalité, l'ensemble des services de l'État, les collectivités territoriales et les associations.

Parce que l'égalité réelle est encore loin d'être atteinte, le Président de la République en a fait la "grande cause nationale" de son quinquennat. En 2019, un Grenelle des violences conjugales a été décliné dans le département et un plan départemental de lutte contre les violences faites aux femmes (2023-2025) a été signé le 25 novembre 2022. De nouveaux acteurs institutionnels sont signataires de ce plan départemental de lutte contre les violences faites aux femmes, nous constatons une volonté forte d'implication.

Ainsi, la lutte contre les violences faites aux femmes, la promotion de l'égalité professionnelle, l'abolition de la prostitution, la mixité dans les métiers, l'entrepreneuriat féminin, la lutte contre les stéréotypes et la parité dans les instances se traduisent par des actions dans le département associant de nombreux acteurs.

Ce document illustre la diversité des thématiques d'intervention dans le cadre d'une stratégie de l'action. Des chiffres nationaux et locaux ainsi qu'un rappel des textes révèlent une réalité des inégalités femmes / hommes encore souvent contestée. L'égalité est en marche et tous les partenaires agissent au quotidien pour faire bouger les lignes.

Mélanie GEOFFROY

Déléguée départementale aux droits des femmes et à l'égalité

Directions départementales du travail, de l'emploi, des solidarités et de la protection des populations

ÉGALITÉ RÉELLE : QU'EN EST-IL ? CHIFFRES CLÉS 2022

- En France, 20,1% des maires sont des femmes.
- Dans le secteur privé, l'écart moyen de rémunération, temps plein était de 18,2% en 2010. En 2019, il est de 16,1%.
- Le délai moyen entre les premiers symptômes de l'endométriose et le diagnostic est de 7 ans.
- 122 femmes ont été tuées, en 2021, par leur partenaire ou leur ex-partenaire.

Sources : chiffres clés - édition 2022 "Vers l'égalité réelle entre les femmes et les hommes - l'essentiel du ministère délégué, chargé de l'égalité entre les Femmes et les Hommes, de la diversité et de l'Égalité des chances.

LES VIOLENCES ENVERS LES FEMMES : DÉCLINAISON DES MESURES ET DES ACTIONS DU PLAN DÉPARTEMENTAL ET SUIVI DES MESURES DU GRENELLE

Les Nations Unies définissent la violence à l'égard des femmes de la façon suivante « tous les actes de violence dirigés contre le sexe féminin et causant ou pouvant causer aux femmes un préjudice ou des souffrances physiques, sexuelles ou psychologiques, y compris la menace de tels actes, la contrainte ou la privation arbitraire de liberté, que ce soit dans la vie publique ou dans la vie privée ».

La loi du 28 décembre 2019 visant à agir contre les violences au sein de la famille étend l'ordonnance de protection aux couples qui ne cohabitent pas et fixe un délai de 6 jours au Juge aux affaires familiales pour statuer. Elle généralise également le bracelet anti-rapprochement. D'autres mesures permettent la facilitation du dépôt de garantie pour accéder au logement ou au juge pénal de statuer sur le retrait de l'exercice de l'autorité parentale et sur les droits de visite et d'hébergement.

La loi du 30 juillet 2020 visant à protéger les femmes victimes de violences conjugales permet la levée du secret médical lorsque les violences mettent la vie de la victime majeure en danger immédiat et qu'elle est sous l'emprise de son auteur. Elle permet également la jouissance du domicile conjugal du conjoint qui n'est pas l'auteur. Le harcèlement est considéré comme une circonstance aggravante.

Violences au sein du couple : qu'en est-il ?

Les violences au sein du couple se définissent comme des situations où les faits de violences sont à la fois récurrents, souvent cumulatifs, s'aggravent et s'accroissent (phénomène dit de la spirale) et sont inscrits dans un rapport de force inégal au sein du couple.

Les formes de violences au sein du couple sont multiples et peuvent co-exister. Il peut s'agir de violences physiques (bousculades, coups, strangulations, brûlure...), verbales (injures, menaces...), psychologiques (humiliations, chantage, interdictions...), sexuelles (viols ou agressions) ou économiques (contrôle des dépenses, interdiction de travailler).

En France

- la déclinaison du plan départemental de lutte contre les violences faites aux femmes (2020-2022) s'est poursuivie et le second plan a été signé le 25/11/2022.

- réunion du Comité local d'aide aux victimes (CLAV) dédiée aux violences conjugales suite aux décès de plusieurs femmes et une réunion du groupe de travail départemental de lutte contre les violences faites aux femmes se sont tenues en préfecture en janvier 2022.

Plusieurs réunions thématiques ont été organisées sur le thème de :

- Les violences sexuelles : un document de synthèse porté par le CICS 25 à destination des professionnels sera finalisé en 2023

- Le suivi du dispositif des 2 intervenants sociaux dans les services de police et de gendarmerie porté par France Victimes et la perspective d'un troisième poste a été évoqué en 2022 et devrait se mettre en place

- Le suivi du centre pour les auteurs de violences conjugales ALTERITE et du Centre régional « Les Remparts » portés par l'ADDSEA : 15 places à Besançon et 6 places à Montbéliard

- Plusieurs formations des professionnels sur les violences conjugales se sont déroulées sur Besançon, Pontarlier et Audincourt, portées par les associations Solidarité Femmes 25 ou 90 et le CIDFF 25 entre juin et novembre 2022.

- La signature du protocole de mise en pratique de l'ordonnance de protection sur le ressort du Tribunal judiciaire de Besançon s'est déroulé le 14 octobre 2022 avec 12 signataires

- un sous-groupe de travail sur les violences faites aux femmes sur l'arrondissement de Pontarlier s'est tenu le 10 novembre à la sous-préfecture

- la signature par 10 signataires, du second plan départemental de lutte contre les violences faites aux femmes (2023-2025) s'est déroulée le 25 novembre 2022, en préfecture

DES RÉUNIONS INSTITUTIONNELLES

· Le Centre d'information des Droits des femmes et des Familles (CIDFF 25) a bénéficié de la reconduction de son agrément pour 5 ans le 12 janvier 2022 et les associations Solidarité Femmes 25, Centre d'information et de Consultation Sexuelle (CICS 25), Mouvement du Nid ont poursuivi leurs activités avec le soutien des crédits du BOP 137 « Droits des femmes et égalité ».

- Un dispositif « Les Remparts » est proposé en extension du dispositif ALTERITE du Doubs sur la Franche-Comté dans le cadre de la volonté de déployer ces centres sur le territoire national afin d'étendre ce dispositif aux auteurs volontaires ;

- Des outils de communications réédités pour maintenir les numéros d'écoute des associations locales et des échanges sur les situations entre professionnels.



LA PROSTITUTION

La commission départementale de lutte contre la prostitution, le proxénétisme et la traite des êtres humains aux fins d'exploitation sexuelle s'est réunie le 21 juin et le 12 décembre 2022 au pôle Viotte afin de présenter le programme départemental d'actions et étudier les demandes de Parcours de Sortie de la Prostitution (PSP) présenté par le Mouvement du Nid, association agréée, le 14 avril 2021.

Le Mouvement du Nid a été retenu dans le cadre de l'appel à projet de l'agence de gestion et de recouvrement des avoirs saisis et confisqués (AGRASC) pour le déploiement d'actions complémentaires dans le Doubs : un procès fictif sur le thème de la prostitution des mineurs s'est tenu le 22 novembre et une formation des professionnels sera mise en place en 2023.

VERS L'ÉGALITÉ PROFESSIONNELLE ET LA PARITÉ

L'égalité professionnelle doit permettre aux femmes et aux hommes de bénéficier d'un traitement égal en matière d'accès à l'emploi, à la formation professionnelle, de qualification, de classification, de promotion et de condition de travail. En outre, pour un même travail ou un travail de valeur égal, l'employeur est tenu d'assurer l'égalité de rémunération entre les femmes et les hommes.

La loi du 4 août 2014 pour l'égalité réelle entre les femmes et les hommes prévoit, dans le cadre de l'égalité professionnelle, l'interdiction d'accès aux marchés publics et aux délégations de service public pour les entreprises ne respectant pas la loi sur l'égalité professionnelle.

Quelles inégalités professionnelles

Les inégalités de salaire entre les femmes et les hommes sont de 26% en Bourgogne Franche-Comté. L'écart de salaire net moyen dans le secteur privé et les entreprises publiques, en EQPT, est de 16,1% en 2019.

La création de l'index sur l'égalité professionnelle permet de mesurer la situation des entreprises au regard de 5 indicateurs et d'aboutir à une note sur 100. Dans le Doubs, 86,14% des entreprises publient leur index sur l'égalité professionnelle.

- 28,1% de femmes et 71,8% d'hommes dans les écoles d'ingénieur ;
- 23% de femmes dans le secteur numérique.

Des actions dans le département en faveur de l'égalité professionnelle et la mixité Femmes/Hommes dans les métiers en 2022 :

La déclinaison dans le Doubs de la convention régionale pour l'égalité entre les filles et les garçons, les femmes et les hommes dans le système éducatif s'exprime à travers la mise en œuvre des actions relevant de l'appel à projet régional de la Direction régionale aux droits des femmes et à l'égalité ou de crédits relevant du budget du ministère des droits des femmes et de l'égalité. Les actions sont conduites en partenariat avec la chargée de mission académique à l'égalité Filles/Garçons et les référentes égalité filles/garçons de la direction des services départementaux de l'éducation nationale (DSDEN) :

- **Les sciences et techniques en tous genres** initiée depuis 2012 proposent chaque année à des élèves de se mobiliser pour découvrir des filières techniques et scientifiques : visite d'entreprise, rencontre de chercheuses ou d'ingénieures au sein d'établissements candidats : en 2022/ 2023, les 3ème prépa métiers des lycées Jouffroy D'Abbans et Tristan Bernard ainsi que le collège Lou Blazer et le lycée Germaine Tillon à Montbéliard bénéficieront du dispositif.
- À l'occasion de la journée internationale des droits des femmes du 8 mars 2022, plusieurs actions ont illustré le travail mené toute l'année sur le sujet :

Une Journée de sensibilisation / formation à la lutte contre les violences faites aux femmes physiques, psychologiques et administratives a été organisée avec les associations à la demande de l'école de Police de Montbéliard



Signature du second plan départemental de lutte contre les violences faites aux femmes (2023-2025), à la préfecture du Doubs le 25 novembre 2022

Un forum de la mixité dans les formations a été organisé par l'association Femmes Égalité Emploi (FETE) avec le soutien de Grand Besançon Métropole, la ville de Besançon et les crédits État de la politique de la ville à la Maison de quartier de Montrapon.

- **Des actions d'éducation à l'égalité filles/garçons et de prévention des comportements sexistes :**
 - dans le secondaire : formation à l'INSPE sur l'égalité filles garçons et soutien aux actions des associations CICS 25, Solidarité Femmes 25, CIDFF 25, FETE à destinations de 500 classes soit pour environ 15 000 élèves par an dans le Doubs.
 - en primaire : plusieurs écoles du quartier de planoise ont bénéficié du dispositif « Les Ambassadrices » porté par le CIDFF 25 et expérimenté en 2020 sur Pontarlier et décliné sur Besançon / planoise en 2022.

Le 8 décembre 2022, le forum *Mix and Match* organisé par l'association FETE et la déléguée départementale aux droits des femmes et à l'égalité, le CRBFC et de nombreux partenaires tels que Pôle Emploi, la Mission Locale, AFT, IUMM, CMA 25s'est tenu salle Jules Verne à Montbéliard. Il a facilité la rencontre entre des demandeuses d'emploi et des entreprises agissant en faveur de la mixité entre les femmes et les hommes et pour l'égalité professionnelle .

Un projet de mise en place d'une Maison des Femmes est portée par Solidarité Femmes 25 et le CIDFF 25 en lien avec d'autres associations et le soutien de la ville de Besançon et du Conseil Départemental du Doubs. Leur soutien a été réaffirmé lors du comité de pilotage du 21 septembre 2022 et de la signature du plan départemental de lutte contre les violences faites aux femmes du 25 novembre 2022.

Déplacement dans le Doubs de Madame la ministre de l'égalité entre les femmes et les hommes, de la diversité et de l'égalité des chances le 23 septembre 2022 notamment pour découvrir l'action « Mesdames Osez les microtechniques » porté par le Campus des métiers microtechniques et systèmes intelligents en partenariat avec l'AFPA, Pôle Emploi, et les associations PARI et Miroir du Monde dans le cadre d'un appel à projet national du service des droits des femmes et de l'égalité en faveur de la promotion d'actions en faveur de l'égalité économique entre les femmes et les hommes. Cette action se poursuivra en 2023. Elle a, à cette occasion, visité l'entreprise Mécanique Baumoise de Précision (MBP) à Autechaux, rencontré les associations spécialisées en faveur des droits des femmes et découvert les dispositifs départementaux sur les violences faites aux femmes.



La Parité

Assemblée nationale : 37,6 % de femmes en 2022– Deux députées dans le Doubs

Sénat : 34,8 % de femmes - Une Sénatrice 31,6%

Présidence de Conseil régional : 31,6% – Une présidente de région BFC

Présidence des Conseils départementaux : 20% de femmes – Une présidente du département du Doubs

Mairie : 20,1% de femmes et 12 femmes Maires dans les villes de plus de 100 000 habitants – Une femme Maire de Besançon